

RAPPORT D'ACTIVITE

ANNEE 2020

I – CADRE GENERAL

A – Contexte

Alors que l'année 2020 s'annonçait comme celle du décollage pour l'Agence (statuts modifiés pour étendre ses activités et accueillir de nouveaux membres). Elle a été surtout marquée, au moins au cours des 6 premiers mois, par la gestion dans l'urgence du maintien de l'activité en période de crise sanitaire. L'appui des services du Conseil départemental a constitué, à cette occasion, une ressource précieuse.

Aussi, même si cette année fût particulière, l'activité de l'Agence a porté sur l'accomplissement des missions qui lui sont confiées et sur la préparation de l'évolution de son périmètre d'intervention.

B – Fonctionnement des instances

La crise sanitaire a entraîné le report des décisions du Conseil d'administration, notamment celles qu'il devait prendre en matière budgétaire. La première réunion n'a eu lieu que le 4 juin 2020 et sur un mode distantiel. Recomposé, il s'est réuni une seconde fois le 20 novembre 2020 pour élire deux Vice-Présidents et un secrétaire.

L'Assemblée Générale qui s'est tenue suite aux élections municipales pour élire les représentants du collège des communes, EPCI et OPCL, n'a pu avoir lieu que le 20 octobre 2020, en mode distantiel et avec un ordre du jour réduit.

C – Adhésions – Retraits

Le retrait de la commune de Masbaraud-Mérignat a été effectif au 1^{er} janvier 2020.

Deux communes ont présenté une demande d'adhésion en 2020 : Soumans (*offre de service CIM immédiate*) et La Celle Dunoise (*offre de service CIM différée au 1^{er} janvier 2021*).

D – Création d'activité

Aucune création d'offre de service n'a eu lieu en 2020.

E – Ressources humaines

1 - Organigramme

Aucune évolution de l'organigramme n'a été décidée en 2020.

2 - Effectifs

Les effectifs propres à l'Agence ont connu en 2020 une augmentation significative :

- 1^{er} janvier - mutation de 2 agents du Conseil départemental de la Creuse vers l'Agence au sein du Centre d'instruction mutualisé des autorisations d'urbanisme
Nota : Ces deux agents assuraient les mêmes missions au travers d'une mise à disposition au profit de l'Agence depuis le 1^{er} janvier 2019 et le recrutement du 3^{ème} agent instructeur avait eu lieu en décembre 2019).
- 1^{er} septembre - recrutement d'une cheffe de Projet alimentaire territorial.

3 - Gestion des ressources humaines

Le Conseil d'administration a adopté, en 2020, des mesures tendant à :

- garantir à ses personnels un niveau d'accompagnement et de prestations calqué, dans la mesure du possible, sur celui que le Conseil départemental de la Creuse fournit à ses agents,
- professionnaliser la gestion des personnels dans une perspective d'accroissement des effectifs.

Ont notamment été décidés :

- la mise en place d'un règlement des prestations d'action sociale (annexe III du règlement intérieur de l'Agence),
- la souscription d'une assurance de prestations statutaires,
- l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse,
- L'institution du Complément indemnitaire annuel (annexe IV du règlement intérieur de l'Agence),
- La création du compte épargne temps (annexe II du règlement intérieur de l'Agence),
- L'adhésion au Comité des œuvres sociales du Conseil départemental de la Creuse

II - ACTIVITE DES SERVICES

A - Centre d'instruction mutualisé des actes d'urbanisme

1 - Composition

- 1 cheffe de service + 2 agents instructeurs

2 – Nombre de communes bénéficiaires du service en 2020

- 47

3 – Impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement du service

Les délais d'instruction des demandes ont été tenus grâce à une organisation adaptative :

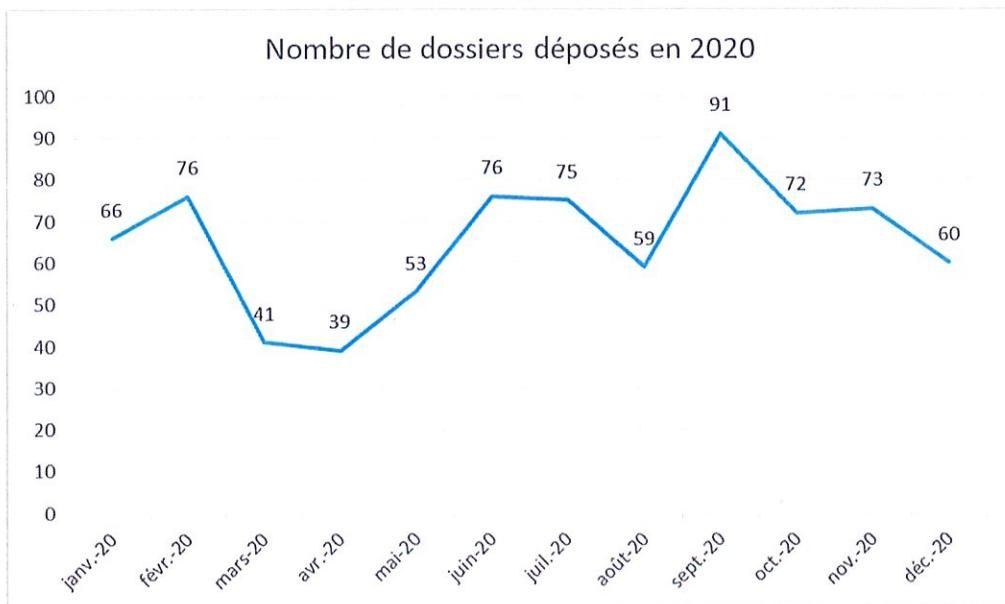
- du 17 mars au 13 avril : confinement des 2 agents instructeurs, la responsable du service est restée en fonction (en partie en présentiel et en partie en télétravail),
- du 14 avril au 11 mai : retour des 2 agents instructeurs 2 demi-journées par semaine en présentiel,
- retour au fonctionnement normal à partir du 12 mai.

4 – Activité 2020

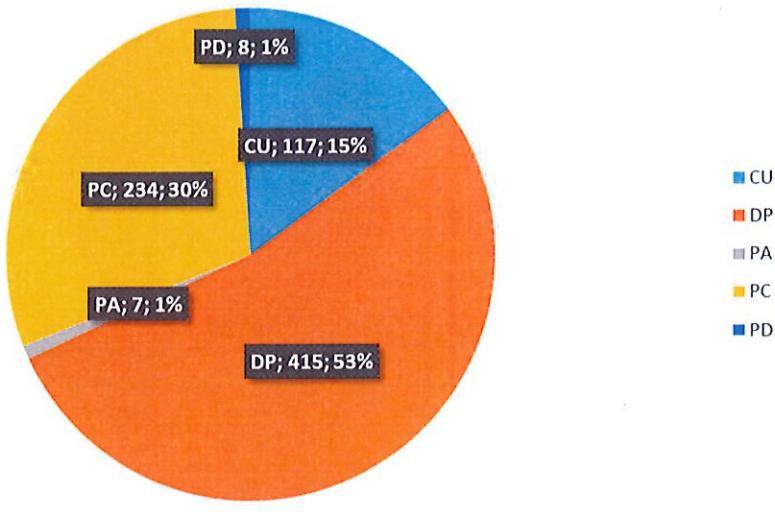
- Instruction des Certificats d'urbanisme opérationnels (CUB), Permis de construire (PC), Déclaration préalables (DP), Permis de démolir (PD), Permis d'aménager (PA),
- Conseils aux communes et aux demandeurs,
- Participation aux réseaux (départemental : "club ADS" et national : "réseau urbanisme" de l'Association Nationale des Directeurs d'agences Techniques départementales").

Nombre total de dossiers déposés : **781**, soit une progression de 15% par rapport à l'année 2019.

Variations mensuelles



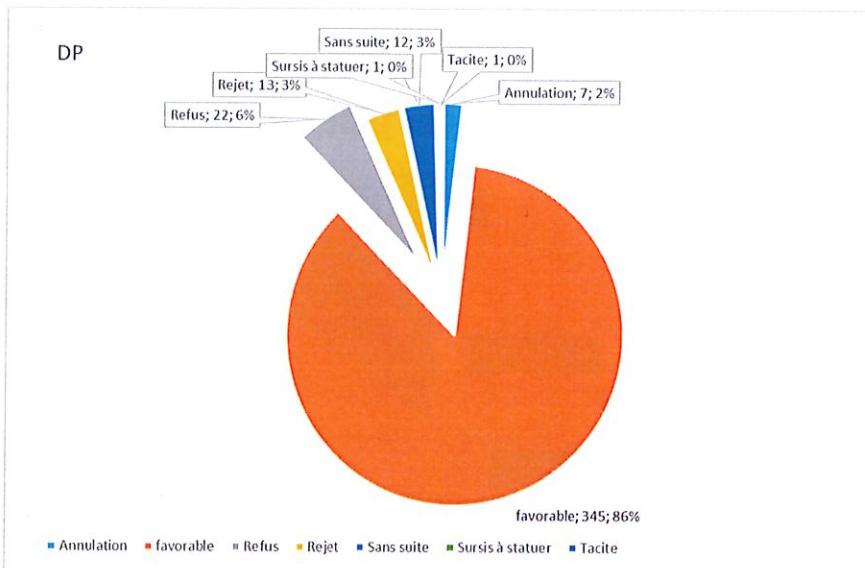
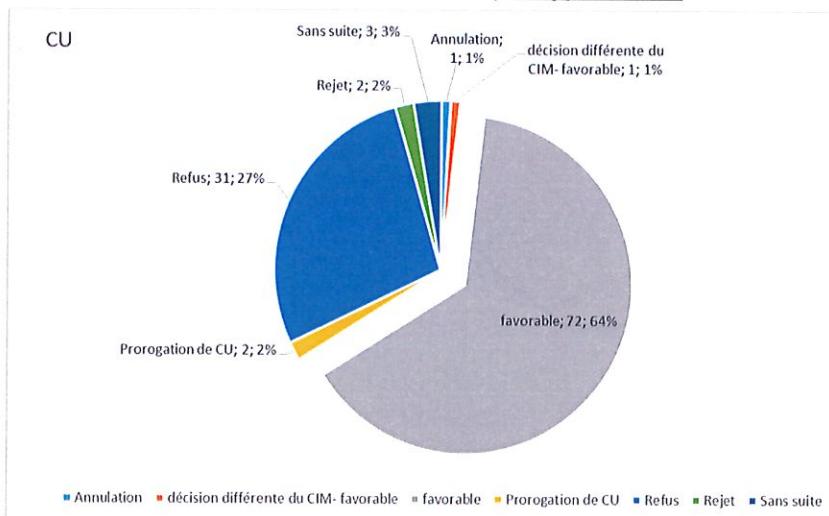
Répartition par type de dossier

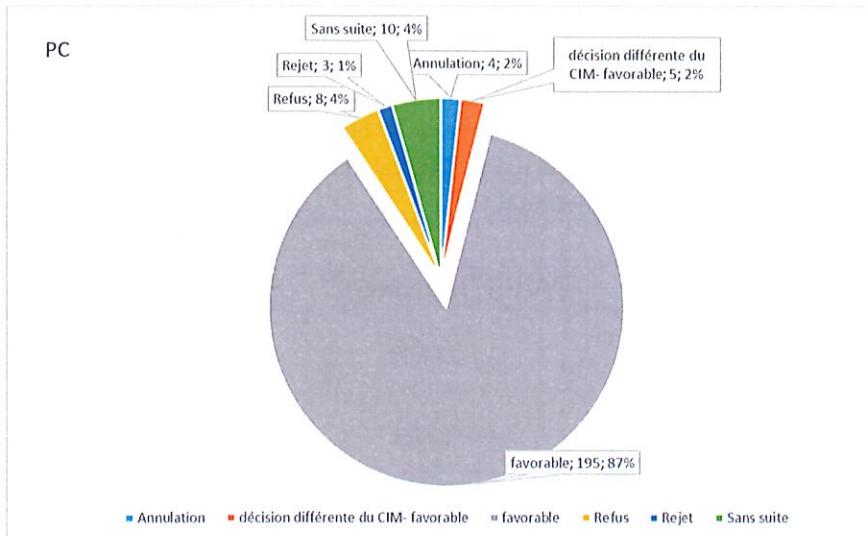


Nature et nombre de décisions rendues par les communes (portées à la connaissance du CIM)

Type d'acte	Annulation	Décision favorable		Prorogation de CU	Refus	Rejet	Sans suite	Sursis à statuer	Tacite	Total général
		Conforme	Sur proposition contraire du CIM							
CU	1	72	1	2	31	2	3			112
DP	7	345			22	13	12	1	1	401
PA		4			1		1			6
PC	4	195	5		8	3	10			225
PD		8								8
Total général	12	624	6	2	62	18	26	1	1	752

Nature des décisions par type d'acte





B - Projet alimentaire territorial

1 - Composition

- o 1 cheffe de Projet

2 – Activité 2020

La mise en œuvre du Projet alimentaire territorial au cours des premiers mois de l'année 2020 a consisté, d'une part, à finaliser la mission confiée à l'Escuro CPIE des Pays Creusois (élaboration d'un diagnostic départemental) et, d'autre part, à préparer le dépôt en juin d'une candidature à l'appel à projet régional 2020 "Alimentation de proximité". Appel à projet pour lequel l'Agence n'a pas été retenue.

L'arrivée de la cheffe de projet alimentaire territorial en septembre 2020 a permis de redonner une dynamique à ce projet en reconstituant un réseau de partenaires et en focalisant les énergies sur la mise en place de projets opérationnels avec les acteurs.

Le comité de pilotage du projet s'est réuni à deux reprises le 12 mars et le 18 juin sous forme distantielle.

III - FINANCES

A - Budget

Le budget primitif 2020, adopté le 6 décembre 2019, a donné lieu au vote d'un budget supplémentaire le 4 juin 2020 afin d'intégrer le résultat de clôture de l'exercice 2019, une décision modificative est venue finaliser les besoins de l'exercice 2020.

Le budget 2020 s'est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 589 767,09€ pour la section de fonctionnement et de 14 920,00€ pour la section d'investissement.

B – Compte administratif

Le compte administratif de l'année 2020 a été adopté par le Conseil d'administration le 15 avril 2021. Il s'est établi comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses réalisées au cours de l'exercice 2020	0,00 €	170 587,47 €	170 587,47
Recettes réalisées au cours de l'exercice 2020	9 504,00 €	500 392,56 €	509 896,56
Reprise du résultat de l'exercice 2019	-7 920,00 €	31 297,09 €	23 377,09
TOTAL	1 584,00 €	361 102,18 €	362 686,18

La Présidente
de l'Agence d'Attractivité
et d'Aménagement de la Creuse

Valérie SIMONET